Quarantième année. — N° 84. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 10 Avril 1881.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 20 fr.
Six mois 10
Trois mois 5

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel., 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 28.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
9 Avril 1881.

ÉVÉNEMENTS DE TUNISIE.

Il n'est pas sans intérêt d'indiquer comment notre expédition de Tunis est jugée à l'étranger.

La Russie et l'Autriche s'y montrent indifférentes ; la question, en effet, a peu d'intérêt pour elles. Les journaux allemands y applaudissent ; ils y voient un moyen de détourner notre attention de l'Alsace-Lorraine et du Rhin, et peut-être espèrent-ils (ce qu'ils ne disent pas) que ce conflit avec Tunis, éveillant les jalousies de l'Angleterre et de l'Italie, détachera ces deux puissances de toute idée d'alliance avec nous.

Là est, en effet, le point délicat.

Pour le moment, l'Italie ne dira rien ; elle a besoin de notre marché pour son futur emprunt ; puis elle a reçu l'assurance que nous ne songions pas à nous annexer Tunis.

Quant à l'Angleterre, qui a sur les bras les affaires d'Orient, du Transvaal et de l'Afghanistan, elle n'agira pas non plus ouvertement contre nous, d'autant que M. Challemel-Lacour s'est empressé de lui donner les garanties les plus rassurantes sur nos intentions de nouvelles conquêtes. Pourtant, nous ne devons pas oublier qu'elle cherchera toutes les occasions de nous être désagréable, parce que, depuis la conquête d'Alger, qu'elle a vue de si mauvais œil, elle a toujours jalousé notre établissement en Afrique et notre influence dans la Méditerranée.

Sur ce sujet, voici ce que nous lisons dans le *Times* :

« L'unanime susceptibilité de la presse française en ce qui concerne la question de Tunis n'est pas tout à fait rassurante. Nous ne contestons ni le droit ni le devoir du gouvernement français de prendre les mesures que comporte la protection de la frontière algérienne.

» Si la France se laissait entraîner à des aventures plus vastes qu'elle ne déclare le vouloir quant à présent, et si elle venait à estimer ou à croire que le châtiment nécessaire des Kroumirs implique l'invasion de Tunis, nous envisagerions cette éventualité avec un regret que nous n'essaierons pas de dissimuler, mais sans aucune appréhension en ce qui touche à nos intérêts particuliers. Nous ne pouvons que contester l'opportunité, dans les conjectures présentes, de toucher à des matières aussi délicates que le sont l'équilibre des puissances dans la Méditerranée et l'intégrité de l'empire ottoman. »

Le mouvement des tribus Kroumirs menacerait-il de s'étendre aux autres tribus arabes soumises à notre domination, ou habitant sur nos frontières ?

On serait fondé à le croire, si l'on en jugeait par les préparatifs que vient d'ordonner notre gouvernement.

On estime à 40 ou 50,000 hommes les forces destinées à former le corps expéditionnaire.

Comme nous le disions ces jours-ci, il ne s'agit donc pas seulement de châtier les pillards Kroumirs : quelques bataillons suffiraient amplement à cette besogne. Il s'agit d'imposer au Bey de Tunis le respect de nos intérêts gravement atteints, et peut-être aussi de tenir tête à un soulèvement comme celui de 1871.

Il y a longtemps que le monde de l'Islam s'agite en Asie et en Afrique : la guerre d'Orient a réveillé chez les populations musulmanes les haines qui couvent toujours contre les Ghiaours, c'est-à-dire contre les Chrétiens.

Toutes les révoltes que nous avons eues à comprimer en Algérie étaient excitées par les Marabouts au nom du Coran. A cette heure, nous nous trouvons peut-être en face d'un mouvement semblable.

Il faut tenir compte aussi des incitations causées par le *Mostakel*, journal arabe, qui se publie à Cagliari et qui est répandu dans la Tunisie et même dans nos possessions à 80 et 100,000 exemplaires. Depuis deux ans et plus, cette feuille très-hostile à la France prêche ouvertement aux Arabes la révolte contre nous.

Il ne serait donc pas étonnant que toutes ces tribus arabes qui ont conservé la haine de l'étranger, et qui en ce moment se sentent appuyées par Tunis, ne fussent disposées à une révolte générale.

Evidemment, le gouvernement a des craintes à cet égard, puisqu'il met sur pied des forces considérables.

Toulon, 8 avril.

Des détachements de marins sont arrivés de Brest et de Rochefort.

L'aviso l'*Hirondelle*, commandant Humann, capitaine de frégate, appareille pour prendre la mer.

Marseille, 8 avril.

L'ordre de départ des troupes désignées pour aller remplacer en Algérie les régiments appelés à opérer sur la frontière tunisienne est arrivé hier soir.

La division mixte que le général Vincendon doit conduire à la Calle est composée de 2 bataillons du 40e de ligne, 2 bataillons du 96e, 2 bataillons du 141e, 7e bataillon de chasseurs à pied, 7e régiment de chasseurs à cheval, 2 batteries d'artillerie, 2 escadrons du train des équipages avec le service auxiliaire ; elle se compose d'environ 4,000 hommes.

Aujourd'hui, le paquebot *Moïse*, de la Compagnie transatlantique, partira à cinq heures avec les bataillons du 40e, deux batteries d'artillerie et le train des équipages.

Demain, le paquebot *Caldera*, allant à Bône, le paquebot *Ville-de-Bône*, allant à la Calle, emporteront le reste des troupes. Chaque paquebot embarque 1,200 hommes environ et 200 chevaux.

Tunis, 7 avril.

Le gouvernement tunisien a notifié hier à la Compagnie Bône-Guelma son refus formel de consentir à la construction de la portion du tracé du railway de Tunis à Souse passant par Rhadès.

Tunis, 8 avril.

On assure que le Bey se dispose à protester contre l'entrée des troupes françaises sur le territoire tunisien. Il prétend avoir des forces suffisantes pour réprimer les Kroumirs.

Chronique générale.

Avant-hier, à la fin de la séance, lorsque la plupart des députés étaient déjà partis, le gouvernement s'est décidé à saisir la Chambre d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de six millions destiné à couvrir les dépenses d'armements. Il était temps !

Voilà huit jours en effet que ces armements sont commencés, — notons en passant qu'ils ne brillent pas par la rapidité, — et le gouvernement ne s'était même pas donné la peine de consulter les représentants du pays.

S'il l'a fait avant-hier, c'est qu'il a été averti que son sans-gêne autocratique allait être l'objet d'une interpellation.

On remarquera de plus l'inconvenance avec laquelle M. Jules Ferry a refusé à un député de la minorité la moindre explication au sujet de ces subsides, qui ne seront vraisemblablement pas les derniers qu'on nous demandera.

Ce député de la minorité avait cependant posé sa question avec beaucoup de mesure et de tact, ne réclamant nullement, comme le prétendent ridiculement certains journaux officieux, « les détails du plan de campagne », mais estimant que, pour rassurer les esprits aussi bien au dedans qu'au dehors, le gouvernement pourrait employer des formules moins élastiques que celles « d'entreprise de Tunis » dont s'était servi M. Ferry. M. Ferry a refusé si bien que nul ne peut dire en ce moment à quoi serviront les crédits votés. Le gouvernement veut placer le pays en face du fait accompli ; nous n'avons donc pas une ligne à retrancher des critiques sur l'autocratisme des hommes de

---

16

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'OUBLIEUSE

(*Suite.*)

Dans les jours qui suivirent, les promenades recommencèrent, et avec elles les plus charmants entretiens ; pendant que les deux frères parlaient d'affaires, d'acquisition et d'agriculture, Charles et Renée se surprenaient à murmurer de doux mots d'espérance ; ils parlaient de l'avenir, ce grand inconnu, toujours entrevu brillant et plein de charmes, sans pourtant en arriver à de tendres aveux. Le cœur si pur de la jeune fille buvait à longs traits cette éloquence persuasive, comme le lys altéré boit la rosée matinale, c'est-à-dire avec délices.

La sympathie n'a jamais été que le prélude de l'amour, et tout prélude est suivi généralement d'un flot d'harmonie. Charles aimait de toute son âme la chaste enfant que le hasard avait placée sur son chemin ; mais le neveu de Michel eut la délicatesse de ne point lui débiter ces lieux-communs que la passion sait trouver à propos, quand il s'agit de corrompre un être faible et sans expérience.

L'amour, sans respect de l'objet aimé, n'est qu'un sentiment de sensualité poussé à l'excès, et le fils de François respectait Renée. Nos don Juan modernes souriront peut-être de pitié en lisant ces lignes. Quoi ! un homme de vingt-deux ans, élevé dans ce tourbillon fiévreux qu'on nomme Paris, a de ces scrupules enfantins ? diront-ils. Oui, on en trouve parfois quelques-uns ; ils sont l'exception, c'est vrai. Plût à Dieu qu'ils fussent la règle ; le monde ne s'en porterait pas plus mal pour cela.

La haute opinion que François Desvignes inspirait à son pays natal, depuis qu'il y séjournait, lui donna l'idée d'asseoir sur des bases plus solides encore sa réputation de millionnaire. Une propriété de plusieurs hectares, située à un kilomètre du dernier champ de son frère, étant à vendre, il l'acheta, écrivit à son notaire de lui envoyer les fonds et la paya en passant l'acte.

— J'aurai du moins un pied-à-terre quand il me plaira de venir passer en Normandie un mois chaque été, dit-il à son fils.

Charles trouva que son père avait mille fois raison, et ne laissa à personne le soin de le lui dire.

Le soir même où l'acte de vente avait été signé chez le notaire d'Aulnay, François recevait une lettre de Paris qui lui enjoignait de rejoindre la capitale pour affaires urgentes ; il y avait juste quinze jours qu'il l'avait quitté.

Les adieux des deux frères ne furent point larmoyants. François donna simplement la main à Michel en l'embrassant, comme s'il eût dû revenir le lendemain. Celui-ci, plus ému qu'il ne le voulait paraître, serra avec effusion son frère et son neveu entre ses bras, et regarda tristement s'éloigner la voiture qui les emportait.

Renée, assise à la fenêtre de sa chambre, contempla cette scène un instant ; puis, lorsque le dernier sourire de Charles lui fut adressé avec son dernier adieu, la pauvre enfant cacha sa tête dans ses mains pour étouffer les sanglots qu'elle n'avait plus la force de maîtriser. La ferme des Coudriers reprenait sa physionomie accoutumée.

XII

Trois mois s'écoulèrent. Novembre venait de jeter dans les cœurs l'écho de sa lugubre harmonie ; la feuille jaunie des bois, chassée au loin par l'aquilon, tourbillonnait dans l'air avant d'aller féconder le sol humide. On touchait aux jours les plus courts de l'année ; les campagnes nues et désolées disparaissaient presque dans les brouillards du matin : l'hiver était revenu.

Un matin, le facteur rural apporta une lettre aux Coudriers. Elle portait le timbre de Paris ; Michel l'ouvrit précipitamment.

« Cher frère, disait-elle, mon retour s'est bien effectué. Ces quinze jours passés près de toi m'ont été doublement utiles, puisque j'ai pu m'assurer que tu étais dans un état de prospérité enviable, et qu'une occasion m'a été donnée de devenir acquéreur d'une excellente propriété voisine de la tienne.

» Charles est tout drôle depuis sa rentrée à Paris ; il ne voit que champs et verdure ; les Coudriers ont pour lui des charmes inexprimables ; si je l'écoutais, je l'installerais comme fermier dans ma nouvelle acquisition. Pour le guérir de cette fièvre champêtre, je vais l'envoyer passer quelques mois en Russie, chez un de mes correspondants ; je ne doute pas que ce voyage ne le ramène à des idées plus saines et ne lui rende le goût des affaires.

» J'allais oublier le point capital de ma lettre : je marie Fernande dans trois semaines. Si tu n'étais pas si sédentaire, je te dirais : sois de la noce ; mais je me garde bien de lancer mon invitation, sûr à l'avance qu'elle serait faite en pure perte.

» Quand tu auras un moment, écris-moi donc et dis-moi combien de bœufs pourront être mis, au printemps prochain, dans ma propriété.

» Ton frère,

» François Desvignes. »

P.-S. — Réponds-moi à l'adresse ci-dessous :

Monsieur François Delavigne,
négociant,
198, rue Montmartre, Paris.

« J'irai ! » fut le premier mot que prononça Michel après avoir fermé la lettre.

— Où irez-vous ? demanda Renée qui était entrée pendant cette lecture.

M. Gambetta, leur mépris des droits de contrôle de la nation et le servilisme d'une majorité qui donne de pareils blancs-seings à de pareils ministres.

***

Le Sénat a voté sans discussion le crédit de 5 millions demandé par le ministre de la guerre.

***

D'après le *National*, on se plaint de la manière dont le ministre de la guerre désorganise les brigades et les corps d'armée pour fournir aux renforts envoyés en Algérie.

***

Il y a eu conseil de cabinet jeudi soir après la séance de la Chambre, et à cause du vote du Parlement italien. De nombreuses dépêches sont arrivées dans la nuit par le marquis de Noailles. Hier matin, une nouvelle réunion des ministres a eu lieu, et l'on nous assure que les dernières dépêches venues de Rome ne sont pas satisfaisantes.

Le gouvernement examinera aujourd'hui s'il y a lieu d'adresser une circulaire à nos agents à l'étranger.

***

Il paraît que l'opportunisme aujourd'hui est de flatter la monarchie... à l'étranger.

La *République française* s'étonne « que la » France ne figure pas parmi les pays qui » ont tenu à marquer leurs sentiments bien- » veillants envers le *nouveau royaume* de » Roumanie », alors que plusieurs jours se sont écoulés depuis que ce pays « a opéré » paisiblement sa transformation gouver- » nementale. »

Qui se serait attendu de M. Gambetta à ce zèle royaliste? Mais que veut-il? Une fête publique pour célébrer l'avènement du royaume roumain?

***

Voici un escamotage d'élection municipale assez maladroitement pratiqué, du reste, par le maire de Jurvielle, petit village situé à l'extrémité de la jolie vallée de Larboust, près de Luchon.

Ce maire prestidigitateur s'appelle Lafferrière; son système était très-simple: il mettait dans sa poche les bulletins des électeurs conservateurs et glissait dans l'urne d'autres bulletins tout préparés au nom des candidats républicains.

Une plainte a été adressée au procureur de la République de Saint-Gaudens et des poursuites ont eu lieu. Nous apprenons aujourd'hui que Lafferrière vient d'être condamné à un an de prison et 500 francs d'amende. Il n'a pu faire comparaître un seul témoin en sa faveur. La défense a été à peu près nulle. Sept témoins à charge ont énergiquement prouvé la fraude du citoyen Lafferrière.

Tous nos compliments aux électeurs conservateurs de Jurvielle, qui ont su, par leur énergie, faire respecter le suffrage universel et châtier un coupable, même républicain, comme il le méritait.

LE RAPPORT DE M. BOYSSET
SUR LE SCRUTIN DE LISTE.

M. Boysset ayant communiqué à quelques amis son rapport sur la proposition Bardoux, nous avons été assez heureux pour pouvoir en connaître les points principaux, et nous nous empressons de les donner à nos lecteurs:

Entrant dans les considérations générales qui ont déterminé l'Assemblée nationale lors de la discussion des lois constitutionnelles à repousser le scrutin de liste, l'honorable rapporteur constate que ce mode de suffrage offre entre autre inconvénient celui de sacrifier le droit de la minorité des électeurs, au profit de la majorité. Il en résulte que l'arrondissement, la commune, sont sacrifiés à la volonté du centre qui élit les candidats portés sur une liste qui représente le mieux son opinion, sans se préoccuper des intérêts du département que les mandataires ont pour mission de défendre et de représenter. A ce titre, le scrutin de liste doit être considéré comme la loi des majorités imposée aux minorités; il y a donc là une inégalité incontestable dans la représentation.

En second lieu, il convient d'examiner si la formation des listes de candidats répond bien aux qualités qu'on doit exiger, et si leurs opinions comme leur caractère répondent bien aux aspirations des mandants? Sous ce rapport, les conclusions du rapporteur constatent également que dans les grands centres, là où il y a agglomération d'électeurs, les minorités devront encore subir la loi du nombre, et accepter une liste toute faite de candidats qu'elles ne connaîtront pour la plupart que sous la garantie des comités qui auront préparé cette liste.

Les auteurs de la proposition relative au rétablissement du scrutin de liste estiment que c'est aux électeurs à ne point se désintéresser de la lutte, et à former eux-mêmes leurs comités électoraux d'accord avec les grands centres en prenant pour délégués leurs mandataires au premier et au second degré.

Cette proposition offre-t-elle toutes les garanties désirables? Il est à craindre que non, et qu'il se présente dans la suite ce qui s'est passé en 1871: des listes préparées en dehors des délégués choisis par les électeurs, adoptées par un certain nombre d'entre eux, et proposées ensuite au choix des citoyens. En pareil cas, il n'y aurait plus compétition entre candidats, mais compétition entre comités et entre liste de candidats.

L'expérience de 1871 a démontré que, non-seulement l'application du scrutin de liste offrait de graves inconvénients au point de vue de l'expression exacte de l'opinion des électeurs, mais encore que les candidats étaient pour la plupart inconnus de ceux qui leur décernaient un mandat de confiance. A cet égard, on ne pourrait reprocher au scrutin d'arrondissement d'offrir les mêmes inconvénients.

L'objection principale invoquée contre ce dernier mode de suffrage est l'abus de l'influence locale individuelle au profit du candidat. En réalité, cette objection est plus spécieuse que fondée; mais, en admettant qu'elle soit réelle, les moyens de combattre l'abus ne sont-ils pas plus faciles et efficaces que dans le scrutin de liste?

La compétition n'est-elle pas plus facile entre les candidats d'une circonscription, qu'entre les listes de candidats d'un département? Ce que nous devons avant tout chercher dans notre système représentatif, c'est l'expression de tous les suffrages en général, et non de la majorité des suffrages substituée à la minorité.

Dans tous temps, les minorités ont eu le droit de représentation; le scrutin d'arrondissement le leur accorde, mais le scrutin de liste le méconnaît. Nous ne faisons pas entrer dans nos objections les considérations politiques qui peuvent influer en faveur du scrutin de liste; lors de la discussion publique, il sera temps de les faire ressortir; notre devoir est en ce moment d'examiner lequel des deux modes de scrutin peut être l'expression la plus exacte et la plus sincère du suffrage universel.

Chaque fois que le scrutin de liste a été appliqué, en 1849 comme en 1871, il a donné lieu à un retour vers le scrutin uninominal dans le premier cas par la loi de 1852, dans le second par la loi de 1875. Cette troisième expérience qu'on veut faire réussira-t-elle mieux? Et quelle raison invoque-t-on pour son rétablissement? Que le nombre des électeurs n'est pas suffisamment représenté. Alors pourquoi ne pas modifier la loi électorale en élevant le nombre des représentants selon les lois de la proportionnalité.

Cette proposition, la Chambre en est actuellement saisie, et, sans s'arrêter à des considérations générales purement politiques, elle doit envisager dans l'examen de cette question les intérêts multiples et complexes que la modification électorale aura pour but de servir. Telles sont les seules considérations principales qui nous font demander une révision de la loi électorale, basée sur le maintien du scrutin d'arrondissement comme l'unique élément de la vraie représentation nationale.

En présence des deux systèmes, il nous reste à résumer, sous forme de conclusion, les considérations en vertu desquelles tel système est préférable à tel autre, en basant nos conclusions sur l'expérience et les faits acquis.

Jusqu'alors, les faits nous ont démontré que le scrutin de liste avait été appliqué en vue de considérations purement politiques et avait amené à la Chambre des majorités divisées. Il suffit de se reporter aux annales parlementaires de 1849, et l'Assemblée nationale n'est pas encore si loin de nous. La Chambre actuelle, élue en vertu de la loi de 1875, nous a prouvé qu'elle était assez unie pour défendre la République contre les aventures, et ce serait de notre part de l'ingratitude de le méconnaître.

Les défenseurs du scrutin de liste ne pourront donc pas alléguer que leur système offrira plus de garanties que celui qui nous a permis de choisir des mandataires qui ont si exactement représenté et défendu l'opinion de la majorité du pays; par contre, rien ne prouve que les listes de candidats élaborées par les comités offriront les mêmes garanties aux électeurs.

Enfin, la dernière raison invoquée en faveur du scrutin de liste est la question de proportionnalité. Nous l'admettons également et nous demandons, comme les défenseurs du scrutin de liste, une révision électorale en ce sens. Seulement, au lieu de nous arrêter, pour l'adoption d'un système électoral, à des considérations purement politiques dont on ne prévoit pas exactement le but indéterminé, nous voulons une loi électorale basée sur la représentation nationale, qui nous donne l'expression exacte et sincère du suffrage universel librement exercé.

Ces précieuses garanties, le scrutin d'arrondissement peut nous les donner, parce que les responsabilités sont plus grandes en ce qu'elles sont moins divisées entre l'électeur et l'élu, le citoyen et le comité.

Etranger.

ITALIE. — *Rome*, 8 *avril*, 9 *h.* 40. — La coalition a battu par 21 voix de majorité le ministère, qui a donné sa démission ce matin.

Les vainqueurs semblent embarrassés de leur triomphe. Ils déclarent que leur vote n'a rien d'hostile à la France, mais qu'ils ont profité du prétexte pour renverser le cabinet.

Rome, 8 *avril*, *midi*. — M. Farini, président de la Chambre, a été appelé par le roi, mais il a refusé de former un nouveau cabinet. Le roi aurait chargé M. Depretis de reconstituer le ministère, en confiant le portefeuille des affaires étrangères à un diplomate, soit M. Nigra, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, soit le général Menabrea, ambassadeur à Londres.

M. Depretis insiste pour se retirer par esprit de solidarité avec M. Cairoli. Si cette combinaison avortait, il serait possible qu'on tentât une combinaison Sella-Nicotera-Crispi.

RUSSIE. — Une grave nouvelle nous est apportée par la *Gazette de Cologne*.

Cette feuille allemande annonce qu'il y a trois jours, au milieu de la nuit, le grand-duc Nicolas, fils du grand-duc Constantin, a été arrêté par un capitaine et deux lieutenants aux environs de Moscou, et immédiatement enfermé dans un château de son père, près de Saint-Pétersbourg.

On croit que le jeune prince conspirait en faveur de son père. Celui-ci serait aussi soupçonné, car il est question pour lui d'un exil prochain, qui serait dissimulé sous une invitation de voyager pour un temps indéfini loin du territoire de l'empire.

ESPAGNE. — *Malaga*, 7 *avril*, *soir*. — Quarante-sept maisons sont minées par les eaux et menacent de s'écrouler; quatre se sont effondrées déjà. Onze soldats ou marins ont péri en portant secours aux habitants.

A Séville, on constate une légère baisse des eaux.

GRÈCE. — Une dépêche d'Athènes nous apprend que le théâtre du Phalère a brûlé l'avant-dernière nuit.

— A Paris.

— A Paris? répéta la jeune fille, au comble de l'étonnement.

— Oui, je veux assister au mariage de ma nièce et revoir Charles avant son départ pour la Russie...

— M. Charles... pour la Russie? s'écria Renée toute tremblante et en s'appuyant contre la porte.

— ... Où son père l'envoie pour longtemps, peut-être; je veux enfin connaître l'établissement de mon frère dont il parle tant.

A partir de cet instant, Michel s'occupa des préparatifs du voyage.

— J'ai quinze jours d'avance, se dit-il, c'est plus qu'il ne me faut pour que rien ne reste en retard aux Coudriers.

A l'idée de ce prochain départ, cet homme aux cheveux grisonnants, qui n'avait jamais quitté son village, éprouvait une joie d'enfant.

— Tu vas bien t'ennuyer pendant mon absence, ma chère enfant? disait, ce jour-là, Michel à Renée.

— Je me rappellerai que vous êtes au milieu de votre famille, murmura tristement la jeune fille, et, vous sachant heureux, je tromperai mon ennui par ce doux souvenir.

— Que tu es bonne, Renée; quelle âme noble tu possèdes; comme je bénis le ciel qui t'a amenée vers moi! — Mais j'éprouve une crainte depuis quelque temps déjà et je tiens à ce qu'elle soit dissipée avant de me mettre en route: j'ai remarqué que ton air enjoué d'autrefois avait fait place à une langueur accoutumée; souffres-tu, Renée?

— Non.

— Jadis, tes chants joyeux remplissaient la maison; ton frais éclat de rire était un baume tombant sur mon cœur ulcéré; j'aimais à t'entendre, enfant, et maintenant les Coudriers sont silencieux comme avant ton arrivée; le sourire n'effleure pas tes lèvres; ton œil, un peu voilé, cherche à l'horizon une image insaisissable. Parfois, j'ai surpris à travers tes longs cils une larme qui se frayait un chemin avant de tomber sur ta joue; Renée, tu aimes quelqu'un.

La jeune fille tressaillit.

— Ah! chère créature, je te plains, poursuivit Michel, car l'amour n'est qu'une longue souffrance. Mais à quoi bon t'entretenir de ces choses que tu as ignorées jusqu'ici? Pourquoi le destin veut-il que tu ne puisses les ignorer toujours?

Renée leva son œil brillant sur Michel:

— Vous avez lu dans mon cœur; oui, j'aime comme vous le dites, et celui qui m'inspire cet amour ne le saura jamais.

— Le saurai-je, moi? demanda le fermier, visiblement intrigué de cette révélation inattendue.

— A vous que je vénère comme mon père, je n'ai aucun secret à cacher; eh bien! faites que M. Charles ne revienne plus ici, tant que vous voudrez bien m'y donner asile!

— Charles? s'écria Michel; mon neveu? Pourquoi ne l'épouserais-tu pas?

— Ce serait folie d'y songer.

— Les fous sont parfois les sages.

— Je crois agir sagement en vous tenant ce langage.

— Qui sait?

— Non, monsieur Michel, dit la jeune fille en soupirant, je ne me fais aucune illusion à cet égard... Le fils d'un riche négociant de Paris ne peut donner son nom à une pauvre orpheline sans fortune, surtout à une enfant trouvée.

Devant cette logique irréfutable, le fermier ne formula aucune réplique; embrassant, comme chaque soir, sa fille adoptive sur le front, il regagna sa chambre tout songeur.

A partir de ce moment, Michel fut tout autre; il se montra autant joyeux que Renée paraissait triste; les journées ne finissaient pas assez vite à son gré, tant il aspirait à l'instant du départ.

(*A suivre.*) SOPHRONYME LOUDIER.

Deux députés se disputent.

L'un dit à l'autre:

— Allons donc! Vous n'avez jamais ouvert la bouche en public.

— Mais, pardon! je bâille à tous vos discours.

LA DESTRUCTION DE CHIO.

L'île de Chio est située sur la côte occidentale de l'Asie-Mineure, à 40 kilomètres de Lesbos et à 84 de Smyrne; c'est l'ancienne Chios, appelée aujourd'hui par les Ottomans Saki-Andassi, c'est-à-dire l'île au *mastic*. C'est l'une des plus belles et des plus fertiles îles turques de la mer Egée. L'intérieur de l'île est couvert de montagnes, dont la plus élevée est le mont Ehas, situé au centre de l'île. Chio était célèbre dans l'antiquité par l'extrême fécondité de son sol et le goût exquis de ses crus. La population totale de l'île est aujourd'hui de plus de 60,000 habitants. Combien de ces malheureux ont péri? La ville détruite, le paradis de la Grèce, était le siége d'un chef militaire turc ou aga et d'un archevêque grec. Toutes ses maisons étaient bâties de pierre et de brique. Les vallées basses qui l'entourent sont de continuels jardins d'orangers, de citronniers, de mûriers, de grenadiers, de myrtes et de nos arbres fruitiers.

Les causes de l'horrible catastrophe dont nous avons donné des détails seront bien

difficiles à découvrir ; cependant, une hypothèse est admissible.

On sait que la Grèce, comme tous les pays maritimes, a été de tout temps et dans toutes ses parties le théâtre d'une certaine activité volcanique : dans l'antiquité, l'Etolie et l'Acarnanie, avec leurs solfatares, leurs sources chaudes, leurs « Achérons », leurs « entrées d'enfer », etc., avaient à cet égard une réputation bien connue.

Aujourd'hui encore, l'Archipel contient de véritables volcans ; on se souvient assurément des fréquentes éruptions de l'île de Santorin. Elle avait vu surgir à ses côtés, du fond de la mer, il y a vingt et un siècles, une première île, Palœa-Kaimeni (l'Ancienne-Brûlée) ; puis une seconde au seizième siècle, Mikra-Kaimeni (la Petite-Brûlée), dont la naissance coûta trois années d'horribles secousses ; et une troisième au dix-huitième, Nea-Kaimeni (la Nouvelle-Brûlée), qui s'est enfin complétée, de 1866 à 1870, à travers une prodigieuse série de *cinq mille* éruptions, par deux petites îles et par deux vastes promontoires de lave. Cet incroyable phénomène attira pendant cinq années nombre des plus illustres géologues de l'Europe : Fouquet, Gorceix, Reiss, Stubel, Schmidt. Peut-être la malheureuse Chio est-elle destinée à une célébrité de ce genre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 avril.

Le marché est très-impressionnable : notre rente 3 0/0 rétrograde jusqu'à 119.75, mais des achats ne tardent pas à intervenir et on regagne le cours de 120.15. On est à 89.50 et 90.20 sur l'Italien.

L'action du Crédit Foncier donne lieu à des transactions très-animées. Le cours de 1,700 est mis en discussion, mais le comptant résiste avec beaucoup de vigueur. Les achats sur les obligations communales nouvelles 4 0/0 ne se ralentissent pas. Le Crédit Foncier et Agricole de l'Algérie est aux environs de 730.

On cote 1,235 et 1,220 sur la Banque de Paris. Le Crédit Mobilier est très-ferme et en constante demande.

La Banque Nationale se traite à ses meilleurs cours ; on sait que le dividende est de 42.50 pour le dernier exercice. La Société vient d'obtenir un succès très-sérieux dans la souscription qu'elle a ouverte aux 30,000 actions du Crédit Foncier Luxembourgeois. Ce sont des titres au porteur, libérés du quart et coûtant net 260 francs.

On demande à 620 les actions du Crédit Foncier Maritime. Les Bons privilégiés de l'Assurance financière sont à 290.

Le Crédit Parisien est en voie de reprise ; cette Société présente des garanties immobilières très-sérieuses.

La Banque Européenne a appelé les versements complémentaires sur celles de ses actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, 10 avril, à 2 heures 1/2, à l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'Ecole mutuelle exécutera, au Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

1° *Allegro militaire* (FAVRE).
2° Fantaisie sur *Faust* (GOUNOD).
3° *Le Réveil des Courriers*, polka (MANSION).
4° *Tableaux champêtres*, chœur à quatre parties.
5° Fantaisie sur la *Muette* (AUBER).

M. le docteur Motais, d'Angers, publie dans le *Patriote* un Bulletin mensuel d'hygiène pour le mois de mars dernier. Nous en détachons ce qui concerne notre ville :

SAUMUR. — Population : 13,000 h.

Mariages : 4
Naissances : garçons, 15
— filles, 16
Total 31
Décès : 32

Dont 12 enfants au-dessous de 6 ans. Sur ces 12 enfants, 6 décès dûs au croup.

Dr PETON.

M. le docteur Motais ajoute que les 6 décès par le croup ne constituent pas, aux yeux de ses confrères de Saumur, une épidémie grave. La plupart des enfants atteints étaient très-jeunes et placés dans des conditions hygiéniques déplorables.

Le Canal de la Loire.

Depuis quelques jours, la question du *Canal de la Loire* est revenue sur l'eau, dit le *Journal de Maine-et-Loire*. La nouvelle a déjà fait le tour de la presse, et quelques personnes ne craignent pas d'affirmer que la question ne peut plus manquer d'aboutir, puisque voilà M. Gambetta qui s'en mêle.

On dit, en effet, que « M. Gambetta, accompagné d'un grand nombre de membres du Parlement, » vient d'avoir, sur ce sujet, une importante entrevue avec le ministre des travaux publics, M. Sadi-Carnot. — M. Gambetta intervenait *en qualité de député de Paris*.

Nous comprenons d'autant plus facilement cette intervention de M. Gambetta, qu'il ne s'agit, en effet, de rien moins que de fournir *à Paris*, au moyen de ce Canal de la Loire, *un débit d'eau de Loire que l'on espère élever à* 500,000 *mètres cubes par jour à l'usage des consommateurs parisiens*.

Il est vrai que, par surcroît, le même canal pourrait « alimenter, dit-on, des régions » déshéritées comme la Beauce. » On ajoute même qu'il « faciliterait le *transport des marchandises de Nantes dans l'intérieur de la France.* »

Telles sont les raisons fort sérieuses et fort alléchantes qui militent en faveur de cette grande entreprise.

On ajoute que le *Conseil municipal de Paris* s'intéresse vivement à l'affaire, et qu'il y a promesse d'*une annuité de deux millions et demi* en faveur de l'entreprise, — les dépenses totales du travail étant évaluées à DEUX CENTS MILLIONS.

Tout cela est bel et bon, et nous commençons tout d'abord à souhaiter généreusement aux Parisiens de voir luire le plus tôt possible le jour où ils pourront, comme les Angevins, boire de l'eau de Loire. — Cela est sain et garantit, dit-on, de la gravelle.

Que les Parisiens, et leur député M. Gambetta, empruntent donc à la Loire 500,000 mètres cubes d'eau par jour et nous n'aurons souci que de les féliciter du résultat de l'opération, — qui sera certainement bonne pour eux et pour les *régions déshéritées de la Beauce*, — mais à une condition toutefois, qui est une question vitale pour toute la vallée de la Loire, d'Orléans à Nantes, et pour tous les intérêts riverains, à savoir que le *Canal de la Loire à Paris* entraîne avec lui l'obligation de la construction simultanée du *Canal latéral à la Loire, de Nantes à Orléans*, qui deviendrait absolument nécessaire à la navigation de nos contrées et au transport de nos grosses marchandises.

Depuis longtemps déjà, la marine de la Loire végète et se meurt, non pas seulement parce que les chemins de fer tuent la marine, mais parce que, six mois durant, la Loire n'a pas d'eau pour permettre à ses mariniers de transporter, de Nantes à Orléans, *les grosses marchandises*, qu'ils transporteraient, eux, de préférence aux chemins de fer, si la Loire seulement donnait de l'eau suffisamment à leurs bateaux.

Donnez-donc de l'eau aux Parisiens, et de bonne eau de Loire, messieurs les députés de Paris ; — nous applaudirons ; — mais en même temps, donnez de l'eau à notre marine de la Loire, et creusez-nous le canal latéral de la Loire *depuis Nantes ou Angers jusqu'à Orléans*, voilà qui est juste, voilà qui est équitable, et, de bonne foi, l'un ne peut pas aller sans l'autre.

Sur ce, à vos souhaits : et que la République vous donne le plus tôt possible, en plein Paris, un bon verre d'eau de Loire, dont nos mariniers puissent eux-mêmes aller fêter joyeusement l'arrivée dans la capitale !

H. FAUGERON.

Depuis lundi dernier, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a commencé à faire un essai consistant à prévenir les voyageurs qui, en route, désirent être réveillés ; cet essai, que l'on expérimente en ce moment, s'opère dans les trains-poste 15 et 14, qui passent en gare de Poitiers à 2 h. 20 m. du matin et à 11 h. 11 m. du soir. Si, par exemple, durant un long parcours, un voyageur veut s'arrêter à une gare intermédiaire, il désigne cette gare au moment de monter dans le train en partance. Le réveiller exactement et sûrement à cet endroit, tel est le but qu'on se propose dans l'expérience qui est faite actuellement sur la ligne de Paris à Bordeaux.

Coutures. — Mercredi matin, un cultivateur de Coutures, canton de Gennes, traversant le bois de la Touche, aperçut dans un *marchais* un cadavre qu'il put attirer à terre. Il reconnut aussitôt le sieur Juteau, de la même commune, âgé de 62 ans. A peu de distance, il a trouvé du savon et du linge lui appartenant.

Juteau vivait séparé de sa femme depuis plusieurs années ; il est probable qu'étant pris de vin, il aura été mardi soir pour laver à ce marchais, et que, perdant l'équilibre, il n'aura pu se retirer.

Le Conseil d'État vient d'annuler un arrêté du préfet d'Indre-et-Loire, en date du 31 mars 1881, autorisant des battues pour la destruction des cerfs, biches et lapins.

M. Barrême, préfet des Deux-Sèvres, est nommé préfet de l'Eure, en remplacement de M. Firbach.

M. Grimanelli, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, est nommé préfet des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Barrême.

Le *Journal officiel* promulgue une loi tendant à autoriser le département des Deux-Sèvres à emprunter à la caisse des lycées, collèges et écoles une somme de 183,000 francs applicable aux travaux des écoles normales de Niort et de Parthenay.

Une simple observation à propos de ce fameux emprunt qu'on a si pittoresquement appelé le milliard électoral.

A ceux qui ont souscrit trois francs de rente, dont la souscription est irréductible, et qui ont versé seize francs, on réclame le complément immédiat, soit soixante-sept francs vingt-cinq. A ceux dont la souscription s'élevant à mille francs, par exemple, et réduite au quinzième, on ne rendra le surplus de leur versement qu'à partir du 15 avril.

Le *Monde maçonnique* nous apprend que la L.·. *Anglaise*, Or.·. de Bordeaux, compte parmi ses membres le F.·. de Girardin, préfet de la Vendée, « tout récemment reçu. »

Faits divers.

Voici des détails apportés par le *Petit Méridional* sur l'incendie qui a détruit, dans la nuit de mardi à mercredi, le théâtre de Montpellier :

« La première représentation d'*Hamlet* venait de finir depuis quarante minutes à peine. Rien, au moment de la fermeture du théâtre, n'avait attiré l'attention, lorsque, à une heure, les flammes se sont tout à coup élevées du côté de la scène, et se sont rapidement ouvert un passage à travers la toiture.

» L'incendie aurait, paraît-il, été d'abord aperçu de la place de la Préfecture, et c'est de là qu'aurait été donné l'éveil.

» Dès la première alarme, les autorités civiles et militaires se sont immédiatement rendues sur les lieux.

» Quelques moments seulement après avoir commencé, l'incendie avait pris un développement considérable. Dès que les flammes se furent fait jour à travers la toiture, elles s'élevèrent à une grande hauteur, éclairant d'une lumière intense toute la partie basse de la ville. C'était un spectacle à la fois grandiose et effrayant.

» Les progrès accomplis par l'incendie dans cet espace de temps, quelque court qu'il fût, avaient été tellement rapides que lorsque les premières mesures, promptement organisées, ont pu être prises, il était évident que le théâtre devait être entièrement abandonné et qu'il ne fallait plus songer avant toutes choses qu'à préserver les maisons voisines. »

Le *Petit Méridional* ajoute qu'une exposition des beaux-arts devait avoir lieu très-prochainement dans la salle des concerts, située au premier étage du théâtre et faisant façade sur la place de la Comédie. Un grand nombre de tableaux étaient déjà arrivés à destination. On a pu, fort heureusement, sauver tous ces tableaux, comme nous l'avons déjà dit.

Comme le théâtre était désert, aucun malheur n'est à déplorer. Il y a eu un petit accident sans importance : M. Dalbert, grand premier rôle, ayant voulu pénétrer dans sa loge pour en retirer quelques objets, a fait une chute et a eu le bras assez fortement contusionné.

Les pertes sont très-considérables. La ville, propriétaire du monument, était assurée par douze Compagnies pour 650,000 francs ; mais le directeur du théâtre, M. Roubaud, ancien directeur du Théâtre-Français de Bordeaux, directeur du théâtre d'Angers pour la prochaine saison théâtrale, n'était pas assuré. Ses décors et ses partitions ont brûlé. On assure que ses pertes s'élèvent à 50,000 francs. Tout ce que renfermaient les loges d'artistes a brûlé.

Le théâtre venait d'être remis à neuf.

On fait remarquer que pareil incendie du théâtre a eu lieu à Montpellier, il y a cent ans environ.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une **Caisse d'Épargne GRATUITE**
Pour *Brochures* et *Renseignements* s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET Cie, 18, rue Beaurepaire.

TAPIOCA
J. CARRÈRE
NANTES
Qualité Supérieure
En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles
marque déposée

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le Cte CLERY à Marseille.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Eynançàs (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AVRIL 1881.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %.	82 80	» »	» 35
3 %. amortissable.	84 20	» »	» 80
3 %. amortissable nouveau.	83 75	» »	» 25
4 1/2 %.	112 »	» »	» »
5 %.	119 80	» »	» 20
Obligations du Trésor.	511 »	» »	» »
Obligations du Trésor nouvelles	217 5	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242 »	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500 »	» »	» »
— 1865, 4 %.	510 »	» »	4 »
— 1869, 3 %.	400 »	» »	2 50
— 1871, 3 %.	392 »	» 50	» »
— 1875, 4 %.	512 50	» »	4 50
— 1876, 4 %.	512 50	» »	5 50
Banque de France.	4720 »	» »	60 »

Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Comptoir d'escompte	1000 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial	635 »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1700 »	» »	» »
Obligations foncières 1877.	358 »	» »	3 »
Obligations communales 1879.	450 »	» »	3 »
Obligat. foncières 1879 3 %.	452 »	» »	3 »
Soc. de Crédit ind. et comm.	750 »	» »	» »
Crédit mobilier	740 »	» »	25 »
Est	770 »	» »	10 »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1632 50	» »	25 »
Midi	1140 »	» »	» »
Nord	1770 »	» »	» »
Orléans	1310 »	» »	17 50
Ouest	820 »	» »	5 »
Compagnie parisienne du Gaz.	1520 »	» »	22 50

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
C. gén. Transatlantique.	565 »	5 »	» »
Canal de Suez.	1847 50	» »	2 50
Société autrichienne.	648 75	» »	1 25
OBLIGATIONS.			
Est	385 »	» »	» »
Midi	382 »	» »	» »
Nord	390 »	» »	» »
Orléans	385 »	» »	» »
Ouest	383 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	385 »	» »	» »
Paris (Grande-Ceinture).	382 »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	386 »	» »	» »
Canal de Suez.	557 50	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Angers).
6 — 45 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

En exécution d'une ordonnance de M. le juge, pour M. le président du tribunal civil de Saumur, en date du 7 avril 1881,

A la requête de Marie Guillot, légataire universelle de M. Jean-Baptiste Trotin,

Il sera procédé, lundi 18 avril 1881, à midi, au domicile dudit M. Trotin, maître de carrières, sur la Palaine, village de Champigny, commune de Souzay, par le ministère de Me Le Blaye, notaire à Saumur, commis par ladite ordonnance, à la vente aux enchères des meubles meublants, literie, linge, objets et effets mobiliers, voiture, cheval, vache, dépendant de la succession dudit M. Trotin.

On paiera comptant, plus 10 pour 100 applicables aux frais de vente.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
MAISON
Avec cour, jardin, écurie,
Rue Beaurepaire, 37.

S'adresser audit notaire ou à Mme Bouchet, même rue, 41. (193)

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu à Saumur, en l'étude de Me Gautier, notaire,

Le dimanche 24 avril 1881, à midi.

1° Une MAISON, située à Saint-Lambert-des-Levées, occupée par MM. Gallas et Lemonier, joignant MM. Barolle et Ratouis;

2° Une autre PETITE MAISON, située au même lieu, sur la rue aux Loups, occupée par Mme Meschine;

3° Cinq ares 50 centiares de jardin, au même lieu, joignant de trois parts M. Tessier;

4° Et 15 ares de terre, situés au canton du Sauleau, joignant d'un côté M. Chesneau, d'autre côté M. Robineau.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à Me Gautier, notaire.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère de Me Méhouas, notaire à Saumur,

Le dimanche 24 avril 1881, à midi.

GRANDE ET JOLIE MAISON

Située à Saumur, Grand'Rue, n° 2, à l'angle de la rue Dacier,

Appartenant à Mme Fournée-Chesneau et à M. Fournée fils.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser à Me Méhouas, notaire, rue Beaurepaire. (227)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Pour cause de départ,
UNE MAISON
Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 59.

S'adresser à Me Méhouas, notaire à Saumur. (215)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,

Au bourg de Souzay, en la salle de la Mairie,

Le dimanche 10 avril 1881, à une heure après midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à MM. Ernoult-Rioche et Marceau-Ernoult.

Une maison, au bourg de Souzay, avec petit jardin séparé, renfermé de murs;

Et 6 ares 8 centiares de terre et bois, situés au Bois-de-Lépine, commune de Souzay.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à Me Méhouas, notaire. (219)

A VENDRE
DE SUITE,
Au Pont-Fouchard, rue des Pauvres,
UNE MAISON

Avec six pièces à feu, deux cabinets, une cave, une remise et une écurie;

Un grand jardin bien affruité et deux bassins.

S'adresser à M. Chaplain, même maison. (261)

A CÉDER
POUR CAUSE DE SANTÉ,
UN FONDS DE ROUENNERIE,
DRAPERIE ET BLANC,
Bien achalandé,
Situé à Vihiers.

S'adresser à M. Delmas, huissier à Vihiers. (262)

A CÉDER
UN TRÈS-BON MAGASIN
S'adresser au bureau du journal.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 Juin 1881.
UNE MAISON
Située à Saumur, place de la Bilange, n° 7,
AVEC BEAU MAGASIN

S'adresser, pour traiter, à M. Urbain Rocher, négociant à Saumur, ou à Me Gautier, notaire. (236)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UN JARDIN
Entouré de murs avec espaliers en plein rapport,

Contenant 5 ares 50 centiares;

Une CHAMBRE et une VOLIÈRE en dépendent;

Le tout avenue de la Vendée.

S'adresser à M. Rosset, même avenue. (209)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
VASTE MAISON
PROPRE AU COMMERCE,
Située rue Beaurepaire, n° 9.

S'adresser à M. Gamichon, quai de l'Ecole de Cavalerie, n° 6. (720)

CHEMISERIE SPÉCIALE

Mesures à joindre à toute commande :

1re Mesure. 1 à 1, tour du cou.
2e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
3e — 3 à 3, largeur du poignet.
4e — 1 à 4, longueur du plastron.
5e — 5 à 5, le tour sous les bras.
6e — 6 à 6, le tour de la taille.
7e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

	38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.
Mesures :	1re	2e	3e	4e	5e	6e	7e

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

Nota. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
LE MOULIN
De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un expéditionnaire possédant l'orthographe et une bonne écriture courante.

S'adresser au bureau du journal.

Blanchissage de Chapeaux de Paille.

Remise à la Mode de toute espèce de Chapeaux.

M. GATINOIS, rue Saint-Jean, 16, Saumur. (263)

M. ROFFAY, architecte, a transféré son cabinet rue de Bordeaux, 14, maison Redoutier.

Le bureau est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir, dimanches et fêtes exceptés. (186)

MACHINES A COUDRE
VÉRITABLES SINGER
Payables 3 fr. par semaine.

Dépôt à Saumur, chez M. Frenzel, rue de la Visitation, 56. (99)

On demande un jeune domestique.

S'adresser chez M. Lan, banquier, successeur de M. Le Bras, rue Beaurepaire. (87)

M. BEAUCHAMP
Successeur de M. SCHMETZ,
Rue d'Orléans, 36, à Saumur,
Seul entrepositaire des Bières de Maxeville et de Châteauroux,

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. Coustan, propriétaire à Béziers.

AVIS.

Le **CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON** est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvé, confiseur, Garreau-Ratouis, Mollay fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

UNE MAISON DE BLANC
Demande un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
Chirurgien-Dentiste,
19, rue Royale, Saumur,
Au premier.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

VINS DE BORDEAUX
Recommandés.

La barrique *bordelaise*, franco de *tous frais* à la gare de l'acheteur; paiement, 90 jours.

Rouges.	1880	1879	1878	1876
Premières côtes	120	125	135	150
Médoc.	130	140	150	170
Floirac.	145	155	165	195
Blancs graves.	110	125	135	150

En demi-barriques, 8 fr. en sus pour différence de transport et logement.

Vins vieux en bouteilles, de 1 fr. 50 à 5 fr. l'une, suivant crû et année; envoi du catalogue sur demande.

Eau-de-Vie d'Armagnac, de 100 à 250 fr. l'hectolitre, suivant âge, en fûts de 30 à 90 litres; au-dessus, le fût n'est pas compté, la régie est en sus. S'adresser à M. Henri Valéry, propriétaire-viticulteur au Château-Ferrière, à Floirac près Bordeaux. (803)

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.